

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
Quorum : 16
Nombre de membres effectivement présents : 19

	Excusé	Non excusé.e	Remplacée par
M. Cavitte, représentant de la collectivité	X		
Mme Serre, représentante de la collectivité		X	
Mme Magry, représentante de la commune	X		
M. Trait, personnalité qualifiée		X	
Mme Chambre-Martinez, représentante des personnels non enseignants	X		Mme Mirat
Mme Raynal, représentante des personnels enseignants	X		Mme Jeammet-Guillo

Madame Mirat Christelle, représentante des personnels non enseignants, est désignée secrétaire de séance.

Votants : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Avant de commencer le conseil d'administration, Monsieur le Proviseur demande aux membres si Mme Bichon Clara, professeur stagiaire de SVT peut assister à ce conseil sachant qu'elle n'a pas le droit de vote. Les membres donnent leur accord.

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Présentation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance du 30/06/2022 – Annexe 1

1) - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**

- Bilan rentrée 2022 (résultats, effectifs et régime des élèves, enseignements de spécialité, Parcoursup, manuels scolaires) – Annexe 2
- Présentation du protocole sanitaire 2022 et du plan de continuité – Annexe 3
- Baccalauréat – Présentation du projet d'évaluation du lycée – Annexe 4
- Projet établissement 2022-2027 – Annexe 5
- Projet Erasmus – Espagne et KA 210 avec la Turquie

2) - **Gestion administrative et financière**

- Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés)
- Occupation des logements de fonction (pour avis) et conventions d'occupation précaire - ANNEXE 6
- Conventions SCTC et ANACR – ANNEXE 7
- Voyages et Sorties scolaires 2022-2023 - ANNEXE 8
- Bilan financier voyage SARDAIGNE - ANNEXE 9
- Délégation de compétences au chef d'établissement pour la passation des marchés
- Acte du chef d'établissement pour information – délégation de signature à monsieur le proviseur adjoint

3) - **Fonctionnement de l'établissement**

- Organisation de la journée des portes ouvertes et forum des spécialités

4) - **Questions diverses**

- **Sur saisine du chef d'établissement**

- Calendrier BTS
- Admission en non-valeur

Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent – séance du 30 juin 2022 – (annexe 1)

Mme Commandeur, représentante des personnels enseignants, demande les modifications suivantes :

- page 7 : lire que « les bilans ont été fournis avant le 20 juin 2022 » et non « 2021 »
- page 13 : que les parents ont « ainsi justifier les absences »

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

I. FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Bilan rentrée 2022

Ce bilan a été transmis avec la convocation – (annexe 2)

- Effectif rentrée :

Monsieur le Proviseur indique que les effectifs à la rentrée étaient de 1134 élèves dont 8 apprentis en BTS NDRC et SAM. Mme Mouton, représentante des personnels en enseignants, fait remarquer que dans les classes de 2^{nde}, les effectifs par classe ne sont pas équilibrés.

Monsieur le Proviseur répond qu'il est difficile de lisser les classes à cause des langues vivantes et des options et que, de plus, certains élèves ont démissionné juste avant la rentrée alors que les listes étaient constituées.

Au vu de ces effectifs, vraisemblablement pour la rentrée prochaine, il y aurait 10 voire 9 classes de 2^{nde} car il y a une baisse des effectifs en collège mais aussi du fait que nous accueillons moins d'élèves de 3^e qu'au niveau national (64 % des élèves rentrent en seconde et au niveau national, il y en a 67 %) et 7 classes en 1^{ère} (du fait des taux apparents de passage)

- Résultats des examens :

71 % des élèves ont eu une mention au bac

- Parcoursup :

Stabilité par rapport à l'année précédente

- Enseignement de spécialité :

Ouverture d'une spécialité (arts plastiques) depuis la rentrée de septembre 2022. Il y a 56 triplettes mais certaines triplettes ont un faible effectif et se pose la question de la viabilité de certaines triplettes. Une réflexion devra avoir lieu.

Dans le cadre de la liaison bac-3/bac+3, un suivi de cohorte dans les formations de l'université de Limoges va être effectué et on devrait connaître la réussite et le devenir des anciens élèves dans le supérieur.

Environ 3 000 élèves recandidatent dans Parcoursup.

Monsieur Madrias, représentant des personnels enseignants, indique que certains étudiants recandidatent par précaution lorsqu'ils sont dans des formations sélectives.

Protocole sanitaire 2022 et plan de continuité de l'établissement – (annexe 3)

Monsieur le Proviseur indique que le protocole sanitaire 2022 est simplifié. Nous avons actuellement effectué une rentrée au niveau socle. Les règles de droit commun s'appliquent désormais dans les enceintes scolaires ce qui donnera plus de lisibilité pour tous.

L'établissement a reformulé son plan de continuité afin de correspondre aux différents niveaux du nouveau protocole. Le conseil pédagogique a été consulté sur ce nouveau document le 22/09/2022.

Il est précisé que, dès à présent, un questionnaire est en ligne pour que chaque élève puisse indiquer ses coordonnées mails ainsi que ses équipements informatiques.

Le covid redémarre tout doucement mais il redémarre. Les gestes barrières sont fortement conseillée et il ne faut pas hésiter à mettre le masque au moindre doute.

Avis sur le plan de continuité pédagogique

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Baccalauréat – Présentation des évolutions du projet d'évaluation du lycée – (annexe 4)**

Lors des réunions de travail du mois de juillet, il a été collectivement décidé des évolutions concernant le protocole d'évaluation du lycée, notamment concernant la fraude et les absences lors de devoirs comptant pour le contrôle continu.

Ces articles sont présentés aux membres du conseil d'administration.

Si un élève fraude, il peut être sanctionné (sanction disciplinaire suite à un rapport du professeur) et son professeur est le seul juge pour estimer si la moyenne est représentative. Sur le bulletin, le professeur mettra alors NR (non représentatif) pour le trimestre concerné et décidera, en fin d'année, si il estime que la moyenne annuelle est représentative.

Concernant les absences répétées et non justifiées, et dans une logique d'équité, le professeur doit faire rattraper les devoirs : il peut le faire dans son cours, l'organiser avec la Vie scolaire ou décider de renvoyer l'élève à un devoir de rattrapage qui sera effectué en fin de trimestre et qui remplacera le devoir non fait.

Mme Faure, représentante des parents d'élèves, demande comment font les élèves qui sont absents pour voyage.

M. le Proviseur dit que seules les absences non justifiées feront l'objet d'un rattrapage. Quand les élèves partent en voyage ce sont des absences justifiées.

Pour le premier trimestre, les devoirs de remplacements se feront en Novembre.

➤ **Projet d'établissement**

Monsieur le Proviseur indique que suite à la démarche d'évaluation qui a eu lieu l'an dernier et qui a abouti à la rédaction à la fois d'un rapport d'auto-évaluation et d'un rapport d'évaluation externe, les enseignants ont mis en forme un nouveau projet d'établissement.

Ce dernier se veut simple et lisible. Il comprend trois axes qui seront, chaque année, déclinés.

Les équipes pédagogiques et les membres de la communauté éducative devront ainsi formaliser leurs actions en se référant à ce projet d'établissement.

Ce projet a été une nouvelle fois discuté en conseil pédagogique le 22/09/2022 et quelques modifications ont été apportées concernant le parcours artistique et culturel. Un nouvel envoi de l'annexe 5 a été effectué pour que les membres du CA aient la bonne version.

Chaque année, un bilan par équipe disciplinaire sera effectué et chacun indiquera ce qu'il a pu entreprendre (bilan intermédiaire en janvier et bilan de fin d'année en juin)

La part collective du pass'culture correspond à une subvention d'un montant de 23 000 €. Ce pass culture permet le financement d'au moins une action culturelle pour tous les élèves.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Projet Erasmus Espagne et projet KA 210 avec la Turquie**

Monsieur le proviseur indique que, grâce à l'appui de monsieur le DAREIC, le lycée a obtenu une subvention pour l'échange en Espagne Ce sont ainsi 6 775 euros qui sont attribués par le consortium académique ERASMUS + pour la mobilité de 16 élèves et d'un accompagnateur lors d'un séjour à valence qui aura avril-mai 2023.

Pour l'année 2023-2024, il y aura environ 40 mobilités demandées. Il y aura un changement de partenaire avec l'Italie. Avec l'Espagne, notre partenaire est Valence. La difficulté de trouver des partenaires avec l'Angleterre est notée.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de mettre en place un projet ERASMUS + de coopération et partenariat (KA 210) avec la Turquie, la Macédoine et la Grèce. Il s'agit de demander le financement de regroupements dans ces pays autour d'une thématique environnementale. Monsieur le Proviseur souhaiterait ainsi que les éco-délégués d'un niveau puissent participer à ces échanges.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de mettre en place un projet ERASMUS + de mobilités (KA 120) avec la Slovénie. Ce projet reste à définir avec le partenaire qui est un lycée de Ljubljana. Il pourrait s'intéresser à une problématique liée au développement durable.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**_*_*_*_*_*_*_*_*

↳ 19 h 17 : Départ de Mme Marche, représentante des parents d'élèves

**_*_*_*_*_*_*_*_*

II. GESTION FINANCIERE :

➤ Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés)

D'un montant de 5 813.32 €, cette DBM a pour objet de prendre en compte une subvention globalisée du BOP 141.

A savoir :

1) 2 196.00 € pour les carnets de correspondance, manuels scolaires et droit de reprographie (subventions men-programme 141 « enseignement scolaire ») ;

Les présents crédits sont globalisés. C'est pourquoi leur inscription au budget doit se faire par DBM pour vote. Cette DBM peut répartir les crédits sur l'ensemble des codes activités du BOP 230 (pour les subventions globalisées du 230) sur celle du BOP 141 pour la subvention globalisée du 141. Ces crédits peuvent être réaffectés en cours d'exercice sur l'ensemble des codes activités du BOP 230 ou du 141, à l'exception des codes activités relatifs à des dispositifs particuliers. Cette réaffectation se fait par décision de l'ordonnateur lorsqu'elle a lieu à l'intérieur d'un service budgétaire. Elle se fait par DBM pour vote lorsqu'elle implique un transfert de services budgétaires.

2) D'autre part, un transfert entre service pour remonter des crédits du service OPC (fournitures sciences de l'ingénieur et fournitures laboratoire physique) vers le service AP.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Occupation des logements de fonction (pour avis) – (annexe 6)

Il convient de rappeler avant toute chose que le lycée a droit à 7 concessions par nécessité absolue de service pour l'année 2022-2023.

Avis du conseil d'administration pour l'occupation des logements :

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Conventions d'occupation précaire**

Il s'agit d'accorder 2 conventions d'occupation précaire qui seront ensuite soumises à la région pour signature.

En effet, deux assistantes de langues ont demandé à pouvoir bénéficier d'un logement dans le D 10.

Le montant de la redevance est fixé à 115 € et 45 € de charges (augmentation de 15 euros par rapport à 2021) soumises à régulation.

Ce montant est calculé en fonction du barème fourni par l'administration fiscale.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Conventions avec le Sporting Club Tulle Corrèze** – (annexe 7)

Il y a deux conventions.

L'une porte sur une proposition d'intervention avec les internes, la seconde sur l'accompagnement d'entraînements rugby dans le cadre de l'association sportive du lycée en UNSS.

Celle concernant les internes a pour objet de proposer un cadre permettant une pratique du rugby compatible avec une scolarité efficiente et aider les jeunes dans la construction de son projet sportif et professionnel. Un AED pourra éventuellement accompagner l'équipe lors des compétitions.

Pour l'autre, elle propose un créneau d'entraînement chaque mercredi après-midi et les déplacements des lycéens jusqu'au stade et leur retour au lycée, s'effectueront avec le bus commandé par le lycée pour l'équipe de rugby féminin. Un professeur d'EPS du Lycée (Didier NOSTRON) assure le lien avec le club et anime les entraînements.

Ces conventions n'ont pas de volet financier.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Convention avec l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance ANACR-19** – (annexe 8)

Cette convention concerne, pour le lycée, le déplacement éventuel de groupes d'élèves sur des lieux de Mémoire et les interventions de l'association auprès des élèves.

Cette convention n'a pas de volet financier.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Convention théâtre**

Une convention avec le petit cabaret de Naves pour l'atelier théâtre du lycée organisé par M. Lafaire et M. De Blic. Cet atelier se déroule les mercredis au lycée de 15 h à 17 h.

Elle a pour objet de permettre la participation d'intervenants du Petit Cabaret dans le cadre de l'atelier Théâtre.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Sorties scolaires** - (annexe 8)

Monsieur le Proviseur et Monsieur l'Adjoint Gestionnaire présentent les différentes sorties et voyages qui ont été proposés par les enseignants.

Ils rappellent que compte tenu des contraintes qui vont peser sur la construction budgétaire 2023, il a été demandé aux enseignants de mobiliser au maximum les fonds du pass culture qui permet de financer bon nombre de sorties, excepté le transport.

Pour 2022-2023, le montant collectif du pass culture s'élève à 23 670.00 euros avec une volonté de conserver une réserve de 9 000.00 euros pour des activités culturelles s'inscrivant dans le projet d'établissement (sorties communes à un niveau entier). L'objectif est que chaque élève puisse bénéficier d'une sortie culturelle.

D'autre part, les voyages et les sorties présentés ce soir font l'objet d'un vote de principe mais ils pourront, dans l'hypothèse où la construction budgétaire 2023 serait trop contrainte, faire l'objet d'annulation pour certains d'entre eux qui se révéleraient trop onéreux.

Ils rappellent que seules les sorties prévues hors du temps scolaire peuvent faire l'objet d'une participation des familles.

La participation du lycée sur fonds propres pour l'ensemble des sorties s'élève à 7 649.29 euros hors mobilisation de la taxe d'apprentissage, si on y inclut cette ressource on atteint 11 146.29 €.

Trois voyages prévus, l'un à Bruxelles, l'autre à Londres et un échange à Oberkirch en Allemagne.

Pour le voyage à Bruxelles et en Allemagne, ils respectent la charte des voyages concernant la participation maximale prévue par les familles (limitée à 400 euros pour les voyages en Europe).

En revanche, pour le voyage à Londres, seule une prise en charge avec de la taxe d'apprentissage à hauteur de 2 000.00 euros, dont la ressource est incertaine pour 2023 permet de faire redescendre la participation de 410 euros à 400 euros.

La participation pour le voyage à Bruxelles est de 391.00 €.

La participation pour le voyage à Londres est de 400.00 €.

La participation pour le voyage à Oberkirch est de 256.00 €.

Du fait du pass culture, la participation aux sorties est en baisse par rapport aux années précédentes.

Toutes les sorties demandées ont été acceptées.

Votes :

- Voyage pour les sorties scolaires conformément au tableau joint en annexe

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- Voyage scolaire à Bruxelles
Voyage du 4 au 8 avril. Les élèves concernés par ce voyage sont les élèves de terminale de section européenne.

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

- Voyage scolaire à Londres
Voyage du 15 au 20 janvier. Les élèves concernés par ce voyage sont les élèves de terminale STMG et les étudiants de 1^{ère} année de BTS NDRC.

Votants : 18

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 6

- Voyage scolaire à Oberkirch (Allemagne)
Voyage prévu fin de l'année scolaire et organisé par M. Chassagne et Mme Imbert.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Bilan financier des voyages

Le voyage d'échange ERASMUS EN SARDAIGNE qui a eu lieu du 1^{er} mai au 7 mai 2022 a eu coût global de 16 942.42 € pour 25 participants et 3 accompagnateurs.

Les recettes s'élèvent à 19 581.60 € dont 17 081.60 € de de financement ERASMUS.

Les familles ont quant à elle participé à hauteur de 100.00 €

Il convient donc avec le reliquat de rembourser les familles à hauteur de 100.00 €

Votants : 18

Pour : 18 Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délégation de compétences au chef d'établissement pour la passation des marchés**

La réforme du cadre comptable et budgétaire des EPLE par le décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 a apporté plus de souplesse dans la gestion avec notamment la possibilité pour le CA de déléguer au chef d'établissement la possibilité de signer les marchés publics mais aussi dans un certain nombre de cas de signer sans délégation.

Le conseil d'administration peut déléguer au chef d'établissement le pouvoir de signer tous les marchés sauf ceux qui ont une incidence pluriannuelle.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délégation de signature à Madame le proviseur adjoint – Acte du chef d'établissement**

Pour information,

DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Alaux Magalie, proviseure adjointe pour les actes suivants :

- Actes relevant du fonctionnement de l'établissement : autorisation d'absences ou de changements d'emplois du temps des personnels d'enseignement ;
- Actes relevant du fonctionnement du service scolaire après visa de M. le CPE pour la gestion du personnel AED ;
- Actes relevant du fonctionnement pédagogique (informations aux familles, punition, sanction, appréciation suite aux conseils de classe sur le bulletin scolaire, décision d'orientation, sanction scolaire inscrites au règlement intérieur).

En cas d'absence prolongée de Monsieur le proviseur (plus de trois jours), Madame Alaux est autorisée à signer tous documents relevant de la responsabilité du Chef d'établissement afin d'assurer la continuité du service public.

III. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

➤ **Journées Portes ouvertes**

Pour avis, Monsieur le Proviseur indique qu'après consultation du conseil pédagogique les journées portes ouvertes auront lieu le samedi 4 mars 2023. Cette demi-journée travaillée pour les enseignants correspond en partie à la journée solidarité (les réunions d'équipes constituent l'autre partie).

Comme l'an dernier, il est proposé que les professeurs qui n'ont pas cours pourront être mobilisés le 03 mars 2023 après 16 h pour un forum des spécialités (à destination des élèves de 1^{ère} et ouverts aux 2^{nde}) afin que les élèves volontaires de spé de terminale puissent les aider dans leur choix. L'organisation est la même que l'an dernier.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

IV. QUESTIONS DIVERSES

- SUR SAISINE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

➤ Planning des stages en BTS

Concernant l'organisation scolaire, les périodes de stage doivent faire l'objet d'un vote du conseil d'administration.

Calendrier STAGE BTS SAM et NDRC 2022 - 2023								
ETABLISSEMENT : LYCEE EDMOND PERRIER								
CLASSE	PERIODE	OBJET DU STAGE	PERIODE	OBJET DU STAGE	PERIODE	OBJET DU STAGE	PERIODE	OBJET DU STAGE
BTS NDRC 1ère année	19 au 23 septembre 2022	Opération Thiriet	23 janvier au 4 février 2023	Réseau de distributeurs ou Réseau de vente directe	13 mars au 24 mars 2023	Immersion sur une plateforme téléphonique (TELLIS) ou action de prospection téléphonique	29 mai au 1er juillet 2023	Négociation-vente et/ou digitalisation
BTS NDRC 2ème année	7 novembre au 17 décembre 2022	Négociation-vente et/ou digitalisation						
BTS SAM 1ère année	16 au 29 janvier 2023	Immersion Entreprises	21 mai 2023 au 02 juillet 2023	Immersion Entreprises				
BTS SAM 2ème année	7 novembre au 16 décembre 2022	Immersion Entreprises						

Votants : 18
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Admission en non-valeur

Monsieur l'agent comptable rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Il existe 6 créances anciennes d'un montant total de 75.19 € qu'il serait aberrant au vu de l'enjeu financier de poursuivre.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur ces 6 créances.

Votants : 18
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Mme Mouton, représentante des personnels enseignants, demande si une réponse a été donnée suite à la motion du dernier d'administration.

M. le Proviseur répond que la sollicitation a été transmise et qu'il n'y a pas eu de retour à ce jour.

Le conseil d'administration se termine à 19 h 57.

Le Proviseur,

Fabrice PINTEAU



Le secrétaire de séance,

Christelle MIRAT